

FIN DU PLAN DE CONTINUATION

- **Validation de la bonne exécution du plan de continuation sur 10 ans par le Tribunal de Commerce de Paris le 15 décembre 2015**
- **58 M€ remboursés dont 42 M€ dans le cadre du plan initial et 16 M€ dans le cadre de procédures judiciaires**
- **Poursuite de la recherche de financement des filiales allemandes du Groupe**

Suresnes, le 15 décembre 2015 : Recylex SA (Euronext Paris : FR0000120388 - RX) annonce que le Tribunal de Commerce de Paris a entériné ce jour la bonne exécution du plan de continuation de l'entreprise.

Avec le versement de la dernière échéance du plan le 23 novembre 2015, à hauteur de 4,3 millions d'euros, Recylex SA a finalisé son plan de continuation sur 10 ans adopté en novembre 2005. L'entreprise a ainsi consacré un total de 58 millions d'euros dans le cadre de ce plan.

Le Groupe poursuit par ailleurs ses discussions concernant la recherche d'une enveloppe globale de financement qui comprendrait à la fois le financement du projet de nouvel outil industriel dans le segment Plomb et celui du besoin en fonds de roulement du périmètre allemand du Groupe (*voir section 4 du communiqué de presse du 5 novembre 2015 et Note 1 – section F des annexes aux comptes condensés consolidés au 30 juin 2015*).

Yves Roche, Président-Directeur Général du groupe Recylex, a déclaré :

« Recylex SA vient de finir son plan de continuation : c'est une performance exceptionnelle compte tenu du montant du passif de son plan, de sa durée mais aussi des forts aléas économiques rencontrés ainsi que des lourdes procédures judiciaires dirigées à l'encontre de Recylex SA depuis 2005. Je tiens tout particulièrement à saluer le travail formidable et les efforts continus accomplis par toutes les équipes du Groupe Recylex en Allemagne, en France et en Belgique qui ont permis ce succès. Je souhaite également y associer nos actionnaires et nos partenaires qui ont traversé toutes ces années difficiles avec nous. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru depuis dix ans mais plusieurs challenges majeurs pour pérenniser l'avenir du Groupe sont encore devant nous. Aujourd'hui plus que jamais, nous restons mobilisés pour que le groupe Recylex soit demain l'acteur de référence de la mine urbaine en Europe. »

1. Plan de continuation 2005 / 2015

Recylex SA a payé 58 millions d'euros dans le cadre du plan de continuation sur 10 ans homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005.

Pour rappel, Recylex SA avait obtenu en 2014 le report à 2019 du solde de plusieurs créances du plan pour un montant d'environ 8 millions d'euros.

Prévoyant initialement le remboursement de près de 50 millions d'euros de dettes de manière échelonnée jusqu'en 2015, le passif de ce plan a été considérablement alourdi en 2009 et 2010, à hauteur de 16 millions d'euros, suite aux procédures judiciaires initiées en 2005 par 586 anciens salariés de Metaleurop Nord SAS à l'encontre de Recylex SA*.

Pour rappel, la bonne exécution du plan de continuation déclenche l'activation de la clause de retour à meilleure fortune prévue par ce plan au profit de certains créanciers ayant choisi l'option 1 du plan de continuation et ayant notifié leur souhait à Recylex SA. Le montant total des créances concernées par ladite clause s'élève à 19,2 millions d'euros. Cette clause prévoit l'affectation de 20% de la trésorerie de Recylex SA, existante au 31 décembre de chaque exercice (2015 inclus), au remboursement de ces créances, sur une base *pari passu* et ce, sans limitation de durée**.

* Voir le document récapitulatif de l'évolution des procédures judiciaires concernant Recylex SA et Metaleurop Nord SAS sur le site internet du Groupe Recylex (www.recylex.fr – Rubrique Actualités – [Calendrier des procédures judiciaires](#))

** Voir la note 18.2 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2014

2. Agenda financier

- Chiffre d'affaires 2015 : mercredi 17 février 2016 (après Bourse)

Régénérer la mine urbaine

Implanté en France, en Allemagne et en Belgique, le groupe Recylex est un spécialiste européen du recyclage du plomb et du plastique (principalement à partir des batteries automobiles et industrielles usagées), du recyclage du zinc (à partir des poussières issues des aciéries électriques ou du vieux zinc), et de la production de métaux spéciaux pour l'industrie électronique notamment.

Acteur majeur de l'économie circulaire avec un savoir-faire historique dans la valorisation de la mine urbaine, le Groupe emploie près de 680 personnes en Europe et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 422 millions d'euros en 2014.

Pour en savoir plus sur le groupe Recylex: www.recylex.fr et sur twitter : [@Recylex](#)

Contact Presse / Investisseurs :

Gabriel ZEITLIN

+ 33 (0)1 58 47 29 89

gabriel.zeitlin@recylex.fr

